

Aux dernières intempéries, le petit oued tranquille de la Massane a envahi et provoqué quelques dégâts à la maison du peuple d'Argelès-sur-Mer. A présent un autre flot menace la municipalité qui est aussi le centre de la communauté de communes « Albères – Côte Vermeille ».

Une JACQUERIE sur les bords de la MASSANE ?



Les manants, vilains et autres alleutiers du Camp del Cavall viennent de se voir notifier que leurs belles terres, qualifiées de friches, allaient bénéficier d'un spus, sorte de « projet urbain d'intérêt supérieur » décrété par le seigneur et les vassaux des lieux réunis dans le scot, schéma de cohérence territoriale.

De ZAD en ZAE et de zig en zag, la procédure d'expropriation menace et les agents des offices fonciers prospectent. Il s'agit pour quelques mailles de récupérer le maximum de terres afin d'éviter une acquisition au prix du marché de l'immobilier méditerranéen et éviter que les liards et autres sequins ne tombent dans des mains inexpertes.

Si des chercheurs canadiens ont isolé une bactérie capable de transformer des microparticules d'or en pépite, rien ne vaut en Roussillon, la bonne spéculation d'intérêt général, d'autant plus qu'elle permettra de rendre docile ceux qui bénéficieront de quelques poussières du précieux métal.

Pour autant, la turpitude des réseaux sociaux grippe le beau mécanisme et les jacques peuvent utilement consulter les pages web de la seigneurie de la Côte Vermeille pour découvrir qu'un arpent d'un mètre carré dans la ZAE de Port-Vendres vaut 113,96 écus européens.

Si au Moyen Age, la production était organisée autour de domaines fonciers contrôlés par l'aristocratie et le clergé, il semble que les institutions nouvelles gardent cette logique médiévale. La nouvelle caste des fiefs et autres baronnies doit donc se préparer à la réapparition des croquants.